

### **Zone urbaine**

- Zone à risque Bâtiment à démolir
- Zone urbaine : Mixité des fonctions limitées
- Zone urbaine : Mixité des fonctions renforcée
- Zone urbaine : Mixité des fonctions sommaire (dont linéaires et secteur commerciaux)
- Zone urbaine : vocation commerciale exclusive
- Zone urbaine : vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics
- Zone urbaine : vocation d'hébergements touristiques dominante
- Zone urbaine : vocation résidentielle exclusive Zone urbaine : vocation d'énergie renouvelable
- Zone urbaine: vocation de sports et de loisirs
- Zone urbaine : vocation de golf
- Zone urbaine : vocation d'activités économiques dominante, dont :
- Espace de proximité
- ⊠ Espace d'equilibre
- Périmètre de mixité sociale
- Linéaire commerciaux (pointillés blancs)
- Interdiction de changement de destination des commerces en logement en RDC
- ---- Linéaires commerciaux

### Secteur de développement en zone U ou AU soumis à **Orientation d'Aménagement et de Programmation**

- Secteur soumis à OAP valant règlement (économie) Secteur soumis à OAP valant règlement (golf)
- Secteur soumis à OAP valant règlement (hébergement hôtelier et touristique)
- Secteur soumis à OAP valant règlement (services)
- Secteur soumis à OAP valant règlement (habitat)
- Secteur soumis à OAP valant règlement (habitat et espace public)
- Secteur plan masse valant règlement

# Zone 2AU: urbanisation soumise à modification ou révision du

- Secteur de projet économie (fermé) Secteur de projet habitat (fermé)
- //// Secteur de projet loisirs (fermé)

### **Zone Agricole ou Naturelle**

- STECAL en zone A ou N à vocation d'habitat
- STECAL en zone A ou N à vocation économique
- STECAL en zone A ou N à vocation touristique STECAL en zone A ou N à vocation sportive et de loisirs
- STECAL en zone A ou N destinée à l'accueil ou sédentarisation des gens du
- △ Bâtiment suceptible de changer de destination
- Périmètre de ZACOM Périmètre de ZACOM

# Données de contexte

- ZAC du ZPARBEN : Projet résidentiel à dominante golfique
  - Secteur "gelé" dans l'attente d'un Projet d'Aménagement Global (PAPAG)

Les parcelles non repérées par un élément de légende sont régies par le règlement écrit

# **PLAN LOCAL D'URBANISME** intercommunal

3.2 Règlement graphique 3.2.2 Mixité des fonctions

Projet Modification n°4



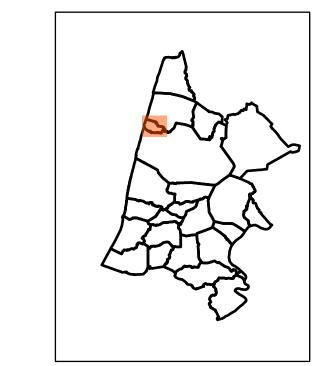
Version	Date	Procédure	Auteur
1	11 juillet 2019	Projet arrêté	Citadia/EVEN/M
2	27 février 2020	PLUi approuvé	Citadia/EVEN/M
3	6 mai 2021	Modification Simplifiée n°1 approuvée	MACS
4	21 octobre 2021	Mise à jour n°1	MACS
5	24 mars 2022	Mise en compatibilité n°1 et modification n°1 approuvées	MACS
6	27 juin 2023	Modification n°3 du PLUi approuvée	MACS
7	Octobre 2024	Projet modification n°4	MACS

Echelle: 1:3 431 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud Sources: Cadastre DGFIP 07/2024 Document graphique établi par AG-Carto le 07/10/2024

AG-CARTO





Emplacements réservés

## Données de contexte

ZAC du ZPARBEN : Projet résidentiel à dominante golfique Secteur "gelé" dans l'attente d'un Projet d'Aménagement Global (PAPAG)

Parcelle

### Liste des emplacements réservés

	,	, = 0::0::0:::	,
VIE01	Aménagement voirie pour réalisation de la pénétrante	Commune	1895,01
VIE02	Elargissement de voirie	Commune	448,51
VIE03	Voirie	Commune	234,26
VIE04	Création sortie pour voie verte (liaison vélo lycée)	Commune	131,37
VIE05	Création de voirie	Commune	58,2
VIE06	Création voie de contournement	Commune	2827,5
VIE07	Alignement de l'emprise publique	Commune	114,94
VIE08	Aménagement stationnement (école, comerces, sécurise)	Commune	1600,61
VIE09	Elargissement voirie	Commune	563,55
VIE10	Poumon vert	Commune	2945,24
VIE11	Aménagement d'un carrefour	Commune	60,04
VIE12	Poumon vert / boisements	Commune	9586,33
VIE13	Voie douce	Commune	3214,73
VIE14	Création d'une voie de bouclage	Commune	707,26
VIE15	Création d'une voie de bouclage	Commune	683,54
VIE16	Création d'une voie de bouclage	Commune	275,6
VIE17	Poumon vert	Commune	3967,61
VIE18	Elargissement de l'avenue d'Estrella	Commune	158,54
VIE19	Poumon vert	Commune	1293,78
VIE20	Poumon vert	Commune	2624,78
VIE21	Poumon vert	Commune	4088,2
VIE22	Poumon vert	Commune	3897,63
VIE23	Logements sociaux	Commune	5154,48
VIE24	Bâtiment municipal	Commune	124
VIE25	Aménagement stationnement	Commune	798

# **PLAN LOCAL D'URBANISME** intercommunal

3.2 Règlement graphique 3.2.11 Plan des emplacements réservés

Modification n°4



Version	Date	Procédure	Auteur
1	11 juillet 2019	Projet arrêté	Citadia/EVEN/MACS
2	27 février 2020	PLUi approuvé	Citadia/EVEN/MACS
3	6 mai 2021	Modification Simplifiée n°1 approuvée	MACS
4	21 octobre 2021	Mise à jour n°1	MACS
5	24 mars 2022	Mise en compatibilité n°1 et modification n°1 approuvées	MACS
6	27 juin 2023	Modification n°3 du PLUi approuvée	MACS
7	Octobre 2024	Projet modification n°4	MACS

Echelle: 1:4000 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud Sources: Cadastre DGFIP 2024

Document graphique établi par AG-Carto le 07/10/2024

